

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 227/2019
Date: 6 mars 2019
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
N° d'affaire: 2014.JGK.4219
Classification: Non classifié

Avenir du découpage géopolitique du canton de Berne Rapport du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil

Sur proposition de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques,

le Conseil-exécutif arrête :

1. Le rapport faisant suite au postulat 177-2014 sur l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne est approuvé.
2. Conformément aux dispositions de l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier :
Auer



Destinataires

- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
- Grand Conseil

Annexe

- Rapport sur l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne